

(« Populaire » du 22 avril 1927) : il existe en tout socialiste de quelque valeur deux tendances qui coexistent : l'une vers la droite, l'autre vers la gauche ; et suivant les circonstances, c'est-à-dire suivant que la bourgeoisie a besoin ou n'a pas besoin des social-démocrates, c'est l'une ou l'autre de ces tendances qui l'emporte. « Courant de droite, courant de gauche, courants qui nous poussent tantôt vers un idéalisme plus rigide, tantôt vers un souci plus minutieux et plus transigeant de la réalité immédiate ! Et si, dans le moment présent, l'un des courants prévaut si nettement sur l'autre, c'est avant tout l'effet de circonstances extérieures à notre parti. » Il reste encore à savoir pourquoi cette assemblée de professeurs penche actuellement à gauche : c'est l'effet des déceptions laissées par la politique du 11 mai, « effet de la crise économique, du chômage, des bas salaires », « effet, surtout, « de la situation politique actuelle » — sur un parti joliment opportuniste et qui pratique la trahison de la meilleure foi. Mais insistons sur ce point : ce mouvement à gauche serait le résultat de la situation politique actuelle. En effet, la bourgeoisie n'appelle pas toujours ses valets au secours ; lorsqu'elle va mieux, lorsqu'elle est en mesure d'entreprendre un processus accéléré de rationalisation, lorsqu'elle peut assumer la charge d'un chômage et d'une misère ouvrière constants, lorsqu'elle est près d'avoir stabilisé sa devise, lorsqu'elle progresse dans la bataille économique mondiale au moyen de nouveaux tarifs douaniers qui la protègent dans son avance, lorsqu'elle met sur pied une organisation militaire qui lui semble garantir l'avenir — alors elle peut sans crainte laisser les socialistes à leurs petits entrechats « de gauche », ils ne sont pas dangereux — et comme les communistes les repoussent vivement, ils sont désarmés. Il ne leur reste que la lutte sur le terrain électoral... C'est bien tout cela que Blum masque sous sa formule : la situation politique actuelle. Quant à la lutte électorale : Boncour fait de si bonne propagande, il rapporte un projet de loi militaire qui assure le service d'un an aux jeunes recrues ! N'est-ce pas

juste ce qu'il faut pour gagner les voix de radicaux de gauche mécontents de la politique honteuse de leurs conducteurs ?

\*\*

Piètra politique ! De Guesde à Marcel Déat, toute une histoire, dont nous ne cesserons de dénoncer le sens réel ! Car les intérêts véritables de la classe ouvrière, la lutte contre le grand patronat et contre l'Etat bourgeois, il n'en fut guère parlé dans l'assemblée de Lyon !

Il n'y a pas pour les ouvriers de « situation politique actuelle » qui légitime seulement un mouvement à gauche ; mais il y a une situation mondiale, qui nécessite, au point de vue économique principalement, et d'une manière urgente, l'intensification de la lutte de classes déclarée ! Sans doute le capitalisme mondial fait actuellement de grands efforts pour son rétablissement définitif : il reprend une attitude d'offensive contre la classe ouvrière et contre toutes les organisations révolutionnaires, il tente aussi d'atteindre l'U.R.S.S. qui concrétise historiquement, d'une manière définitive, le premier pas accompli dans le sens de la libération du prolétariat. Mais contre cette offensive, le prolétariat doit s'organiser, s'armer pour la lutte, ne pas se laisser engourdir. En France, les ouvriers comprennent que les chefs socialistes ne les exhorteront pas à prendre cette attitude, ils désertent les fédérations S.F.I.O. C'est pourquoi il faut les organiser dans leurs véritables organisations de classes, dans les syndicats révolutionnaires. Ils comprendront alors, lorsqu'ils seront décidés à mener la lutte que c'est toujours, d'une manière cachée ou ouverte, avec la bourgeoisie qu'ils rencontreront leurs députés-chefs, que c'est contre eux que Boncour arme des fusils, que c'est de l'autre côté de la barricade que les Blum et les Renaudel palabrent autour d'un idéalisme de pensionnat et d'une appréciation, bien relative, de la « situation politique » !

P. N.

« ...Ce dont il s'agit, ce n'est pas d'opposition, ni de lutte politique en général, mais de REVOLUTION. La révolution consiste en ce que le prolétariat DEMOLIT « l'appareil administratif » et l'appareil d'Etat TOUT ENTIER pour le remplacer par un nouveau, à savoir par les ouvriers armés... La révolution ne doit pas aboutir à ce que la classe nouvelle commande et gouverne à l'aide de la VIEILLE machine d'Etat, mais à ce qu'après avoir détruit cette machine, elle commande et gouverne à l'aide d'une machine nouvelle : telle est l'idée FONDAMENTALE du marxisme. »

LENINE : « L'Etat et la révolution ».

## La fonction sociale du droit privé en U. R. S. S.

M. Arnold Rechberg, cet « honnête » industriel allemand, qui depuis 1920, rêve d'une charte tripartite : Allemagne, Angleterre, France, pour se partager et exploiter à titre de colonie l'ancien Empire tsariste de Russie, devenu l'U. R. S. S., a envoyé récemment à « son cher » Buré et à son « estimé journal » *L'Avenir* (anciennement *L'Eclair*), une lettre relatant une visite qu'il fit le mois dernier à de grands personnages, ainsi que les réponses qui lui furent faites. Voici quel était le sujet de cet entretien :

D. — Croyez-vous encore qu'une évolution du bolchevisme vers un régime supportable soit possible, ou que Moscou puisse renoncer à sa guerre atroce contre la civilisation européenne toute entière ? Croyez-vous encore que le peuple russe, seul et sans être aidé efficacement (sic!) puisse se libérer du bolchevisme ?

R. — Non.

D. — ... Etes-vous d'avis que le grand problème de notre époque : « Ou la civilisation européenne, ou le bolchevisme, c'est-à-dire la barbarie mongole (sic!) », va se décider par les armes, comme le même problème a été décidé, jadis, sur les champs catalauniques ?

R. — Oui.

D. — ... Pensez-vous qu'il faut, si toutefois la guerre contre les tyrans rouges devient inévitable, attaquer le bolchevisme par l'Ouest ?

R. — Oui.

Voilà notre lecteur édifié sur le sujet de conversation entre le « bon » Allemand, le « bon » Anglais et le « bon » Français : préparer l'étranglement de l'U. R. S. S., déclencher contre l'Etat prolétarien une guerre européenne.

Nos camarades d'U. R. S. S. ont, de longue date, dénoncé la politique de guerre de l'Angleterre, mais, en vérité, il semble bien que la classe ouvrière ne prenne pas assez au sérieux de telles menaces. Ils ont tort. La conversation que relate complaisamment Buré est pourtant significative et le danger d'une guerre européenne contre l'U. R. S. S., plus proche que ne le croient les prolétariats qu'on s'efforce de détourner par des moyens d'une perfidie particulièrement ignoble, des républiques soviétiques.

Sur ce même sujet pourtant, comment ne pas remarquer le ton de la presse française, la campagne systématique que la bourgeoisie française mène à travers le communisme, contre l'U. R. S. S.

Une des publications où s'extériorise le mieux la pensée de la grande bourgeoisie française et dont M. Poincaré est depuis un quart de siècle le collaborateur, la *Revue des Deux Mondes* publiait, dans son numéro du 15 avril dernier, sous le titre : *L'héritage romain et le bolchevisme*, un bien curieux article tendant à démontrer qu'il n'y a ni à composer, ni à négocier avec l'U. R. S. S., mais à l'abattre, parce que, dit l'auteur de cet article, il se trouve en présence deux civilisations : la civilisation romaine et la civilisation soviétique (qui est, bien entendu, la barbarie). « Pour la première fois, depuis l'origine des temps

historiques, écrit cet auteur, voilà un Etat constitué qui prétend plier les hommes à d'autres lois que celles du Code romain. Fait considérable qui assigne au bolchevisme une importance égale à celle des plus grands bouleversements sociaux. » Car, effectivement, la législation soviétique nie le principe individuel du droit romain pour y substituer le droit collectif : « La convention passée par un tenant du Code romain le lie en tous cas : elle ne lie, du côté russe, qu'avec des restrictions, car le droit soviétique frappe de nullité toute convention du moment où il est démontré qu'elle devient préjudiciable aux intérêts de l'Etat... ; enfin, point capital, le monopole du commerce crée une situation qui fausse complètement la balance des marchés, et travaille automatiquement au détriment des tenants du Code romain... » De tout cela, l'auteur de cet article conclut — et il n'a pas tort — que la Société soviétiste n'est en rien comparable à la nôtre, mais qu'elle se situe « sur un autre plan ». Qu'il appelle la bourgeoisie du monde « romain » à la destruction de ce monde-là, c'est son affaire. La nôtre est de le défendre.

Il ne s'agit pas ici de démontrer l'excellence du droit collectif tel qu'il est établi dans les codes soviétiques, mais de faire apparaître l'étape nouvelle qu'il représente dans l'acheminement des sociétés humaines vers le socialisme.

Le Code civil de la République des Soviets fut exposé en France, pour la première fois, à la Société de Législation Comparée (1), par le baron Nolde, ancien professeur de Droit à l'Université de Leningrad. Après les réserves et les critiques attendues, ce dernier indiquait que le droit soviétique devait cependant retenir l'attention, parce qu'il constituait un essai sans précédent d'exposer le droit privé dans un état socialiste.

Il ne se trompait qu'à demi. Peu d'auteurs socialistes, en effet, se sont attachés, dans leurs anticipations, à doter de lois leur cité future. L'œuvre n'a guère tenté que Lucien Deslinières, qui nous donna en plusieurs volumes un « Projet de Code socialiste » (2), d'ailleurs à peu près tombé dans l'oubli. Nous ne le retiendrons au seuil de cette étude que pour mieux caractériser, par opposition, la physionomie originale du droit soviétique.

Deslinières se défend d'avoir voulu faire une an-

(1) *Bulletin de la Société de législation comparée*, 7 décembre 1923, p. 231.

(2) *L. Deslinières. Projet de Code socialiste*. Giard, éd., 1902.